

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de Lac-des-Aigles tenue le 1^{er} juin 2015 à la salle du Conseil, située au 75 de la rue Principale à Lac-des-Aigles.

Présences : M. Claude Breault, maire
 MME Nicole Beaulieu, conseillère # 3
 MM. Michel Dubé, conseiller # 1
 Jean-Guy Beaulieu, conseiller # 2
 Roger Dubé, conseiller # 4
 Elzéar Lepage, conseiller # 6

Absence motivée : MME Nadia Sheink, conseillère # 5

Les membres présents forment le quorum.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, Monsieur Claude Breault, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte à 19 h 30. Madame Francine Beaulieu, directrice générale fait fonction de secrétaire.

161-15 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé

D'accepter l'ordre du jour et que soit ajouté à l'item « Affaires nouvelles », les points suivants :

- 31.1 Demande de la Fabrique – Brunch du 28 juin
- 31.2 Réseau routier municipal - subvention
- 31.3 Commandite – Sécurité à vélo - Optimistes
- 31.4 Loisirs

Et que l'item « Affaires nouvelles » demeure ouvert et que le point 31.3 soit traité à la suite du Point 8. :

- 1. Ouverture de la session
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Approbation du procès-verbal de la séance régulière tenue le 4 mai 2015
- 4. Approbation du procès-verbal de la séance d'ajournement tenue le 13 mai 2015
- 5. Comptes
- 6. Correspondance
- 7. Vacances des employés municipaux
- 8. Demande de dérogation mineure 15-0002
- 9. Arrosage des fleurs
- 10. Vente du Dodge 1995
- 11. Formateur – Matières dangereuses Opération
- 12. Portes ouvertes à la caserne
- 13. Adoption des États financiers 2014 - OMH
- 14. Adoption du budget révisé 2015 - OMH
- 15. Reddition de comptes 2014 – Entretien du réseau routier local
- 16. Travaux pont du rang Bédard
- 17. Criblure pour abrasif
- 18. Servitudes
- 19. Renouvellement adhésion SADC 2015
- 20. Renouvellement Entente Croix Rouge
- 21. Demande d'aide financière – Gala Méritas
- 22. Travaux au sous-sol
- 23. OÙ sont les emplois promis au Témiscouata ?
- 24. Chemin de St-Rémi
- 25. 10% 10 ans sur le tabac
- 26. Entente sécurité incendie
- 27. Inventaire sécurité incendie
- 28. Carrefour Jeunesse emploi – Contribution municipale
- 29. Enseigne municipale – Bâtisse de la Caisse
- 30. Route du Grand Air – Comité de signalisation 9-10 juin
- 31. Affaires nouvelles
 Période de questions
- 32. Clôture de la séance

*Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
 Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

162-15 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE 4 MAI

Proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé

D'accepter le procès-verbal de la séance régulière tenue le 4 mai 2015 tel que présenté.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

163-15 4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT TENUE LE 13 MAI

Proposé par Monsieur le conseiller Roger Dubé

D'accepter le procès-verbal de la séance d'ajournement tenue le 13 mai 2015 tel que présenté.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

164-15 5. COMPTES

Proposé par Monsieur le conseiller Roger Dubé

D'autoriser le paiement des comptes suivants moins le 20 \$ de Francis Lavoie pour le salaire d'un remplacement sur son autobus et demande d'explications et l'ajout de la facture de Gagnon Image de 63,24\$ pour un total corrigé de 26 513.02 \$:

COMPTES INCOMPRESSIBLES PAYÉS

Employés	Total salaires	<u>15 504.03\$</u>
----------	----------------	--------------------

Chèque # 11030 à # 11081 Chèques de la liste des comptes du 04 mai 2015

Chèque # 11082 Fond. Annette Cimon Lebel	Réso 138-15 Demande de don	100.00
Chèque # 11083 Société d'Alzheimer	Réso 143-15 Demande de don Marche pour L'Alzheimer	25.00
Chèque # 11084 Assoc. pers. handicapés	Réso 144-15 Demande de don	100.00
Chèque # 11085 Comité activités La Source	Résolution 148-15 Félicitation classe Jaimie Plourde	50.00
Chèque # 11086 Groupe Ultima	Résolution 150-15 Renouvellement d'assurances	31 094.00
Chèque # 11087 Shaw direct	Câble chalet	65.51
Chèque # 11088 Revenu Québec	Avis de cotisation TPS - TVQ	65.80
Chèque # 11089 Telus Québec	Téléphone	371.38
Chèque # 11090 Municipalité LDA	Petite caisse	93.82
Chèque # 11091 Hydro-Québec	Électricité (3/10) en 05-2014	1312.98 \$
Chèque # 11092 Lisette Côté	Conciergerie mai (73, Principale)	183.33
Chèque # 11093 Micheline Rodrigue	Conciergerie mai (75, Principale)	615.00
Chèque # 11094 Yves G. Blouin	TVQ au vendeur Dodge 2007 pèse plus de 4000 kg	1147.13
Chèque # 11095 Alcide Ouellet et fils	Tracteur compact Massey Ferguson	14 371.88
Chèque # 11096 SAAQ	Immatriculation Tracteur à pelouse	303.16
Chèque # 11097 Revenu Québec	Remises mai 2015 (eur)	1609.82
Chèque # 11098 Revenu Canada	Remises mai 2015 (eur)	304.68
Chèque # 11099 Hydro-Québec	Électricité (7/10) en 05-2014	1952.29 \$
	Total	<u>51 762.73\$</u>

COMPTES À PAYER

1. Aldéo Michaud	Bois pour boîte camion 2007	239.15
2. Aéro-Feu	Manteaux et pantalons Bunker	5 254.94
3. Beaulieu Francine	Remb. publicité Les PAC pour vente du Dodge	17.24
4. Beaulieu Berthier	Remb. déplacements, réseaux, repas,..	204.86
5. Breault Claude	Déplacements réunions	52.46
6. Centre local de développement	Publicité guide touristique 2015	178.21
7. Crevier Lubrifiant	Huile à différentiel	638.66
8. CVTEC	Réparation moteur incendie	1146.71
9. Dépanneur Chez Carolûe	Certificat nouveau-né	100.00
10. Dubé Mario	Rép. pompe au garage	70.00
11. Électronique Mercier	Batterie, service alpha et appel de groupe	722.17
12. Entreprise Boucher et Santerre	Essence diesel et valve	301.32
13. Garage Windsor	Pièces Dodge Ram 2007	131.42
14. Garage Éric Rioux	Alcool à bois	9.14
15. Groupe Voyeur	Bearing, peinture, entretien moteur	351.45
16. Groupe Ultima	Ajout assurance tracteur-tondeuse	64.00
17. Info-Dimanche	Avis public – Dérogation mineure	105.78
18. Kopilab	Contrat de service Sharp (638 copies à 0,027)	19.81
19. Lavoie Francis	Déplacements, remplacement autobus (112.43 \$ - 20 \$)	92.43

20. Lepage Elzéar	Déplacement RJDT	40.00
21. Livre-tout	Messageries	48.35
22. Matériaux du Lac	Asphalte, robinet, outil, bois, vis traitées, ...	1212.60
23. Métal A.P.	Réparation de perceuse, tuyaux de moffler	197.46
24. Ministre des finances	Location plage-bail pour quai	73.58
25. MR Boucher	Pied tuyau, réduit, union (rallonge égout)	6520.64
26. Nettoyeur Christine	Service avril	68.99
27. Pétroles JMB	Diesel (1501.1\$L x .9860 \$/L 13-05-2015)	1701.72
28. Pièces d'auto Rimouski	Absorbant, sangle, filtres, douilles...	401.54
29. Postes Canada	Envois collectifs arbustes et relais pour la vie	66.22
30. Publi-Print	Vectorisation des armoiries	57.49
31. RJDT	Service 4/10 ordures & recyclage, vidange fosse	5253.00
32. Samson Électrique	Rép. Brûleur à l'huile et travail salle	408.23
33. Sani Express	Détergent, sacs, papier hygiénique	178.73
34. Serrurier cléf mobile	Ferme porte – Caisse et crédit	124.40
35. Servitech	Honoraire révision évaluation	13.85
36. Société National de l'Est	Drapeaux du Québec 36*54 (2)	98.59
37. Solutions Témis	Papiers, post-it, chemises...	284.64
TOTAL COMPTES À PAYER		<u>26 469.78\$</u>
38. Gagnon Image	Chiffres autocollants pour bornes incendie	63.24
	Total corrigé	<u>26 513.02 \$</u>

Je certifie que des crédits sont disponibles pour les comptes ci-haut mentionnés.

Francine Beaulieu, directrice générale

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

6. CORRESPONDANCE

- Reçu du Ministère des Transports une lettre du 28 avril nous informant qu'une subvention de 74 651 \$ nous est accordée pour l'année 2015, dans le cadre du volet principal du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.
- Reçu du MAPAQ le dépôt de 23 680.26 \$ pour les taxes 2015.
- Reçu du MTQ le Rapport d'évaluation – Entretien d'hiver : tous les points satisfaisants et bonne gestion des fondants. Porter attention aux choix et application de matériaux. Bonne collaboration et échange de service.
- HSBC pour la révision de notre dossier de crédit-bail pour le transporteur nous a demandé nos états financiers 2014. Ce qui leur a été acheminé.
- Invitation à participer à la réunion générale de la Coopérative de solidarité des retraités de Squatec, jeudi le 11 juin à 14 h à la Villa des Pins.
- L'URLS vous envoie l'avis de convocation pour nos 2 délégués, leur assemblée aura lieu mercredi le 10 juin prochain à 19 h.
- L'URLS nous informe aussi que le Fédéral a lancé le Programme d'infrastructures communautaire de Cana 150 soit 150 M\$ pour rénover et agrandir des installations communautaire et aménagement de loisir,...
- Activité de course-marche trail-5km au profit de la famille Poirier, le 6 juin à 13 h 5 \$ / adulte.
- Le Comité jeunesse de la Vallée-des-Lacs vous invite à sa rencontre mercredi 16 juin 13h Place des jeunes.
- La MRC a annoncé qu'elle mettra en place un nouveau service de développement à compter du 1^{er} juillet pour assurer la continuité des services du CLD.
- L'Équipe des saines habitudes de vie nous informe qu'elle a offert de nouvelles formations dans les écoles et les services de garde scolaire : ateliers culinaires et un autre sur le développement moteur de l'enfant. Bientôt seront installés 10 coffres prêts à jouer WLXX.
- Reçu le rapport annuel 2014 de la MMQ.
- Reçu courriel de remerciement de Mme Jaimie Plourde vous remerciant pour le don fait à leur entreprise « Les Productions C. inc. ». Ce fût une surprise qui a permis de compléter la somme d'argent reçue par le concours entrepreneurial et a permis de fournir une belle journée d'activités au Domaine Valga de St-Donat pour les élèves 4^e-5^e et 6^e années.
- Transports Québec nous informe de l'entrée en vigueur le 1^{er} juin du Projet pilote – Aides à la mobilité motorisées (AMM) visant à expérimenter l'usage des AMM sur les trottoirs, chemins publics ainsi que voies cyclables, assurer une cohabitation sécuritaire entre les usagers de la route et évaluer le projet. Les AMM doivent être munis de réflecteurs, interdit sur les autoroutes et voies d'accès, sur la chaussée des routes où la limite est supérieure à 50 km,.
- La MRC nous informe que depuis quelques semaines, elle produit des capsules culturelles de 30 secondes. Celles-ci passent 4/semaine sur les ondes de Ciel FM et d'Horizon FM. Nous pouvons lui transmettre nos nouvelles, elle pourra faire une capsule radio de notre événement, (sans frais). Caroline Chassé.
- Lettre de remerciement reçue de l'Association des personnes handicapées Entre-amis pour notre très grande générosité dans la campagne de soutien (don de 100 \$).
- Lettre de Servitech nous informant de leur fusion avec Aviso groupe conseil inc. ce qui leur permettra entre autres une expertise élargie et spécialisée en évaluation foncière. À la suite de cette transaction, Servitech aura le privilège d'œuvrer pour 25 organismes municipaux responsable de l'évaluation foncière de 24 villes et de 201 municipalités locales.

165-15 7. VACANCES DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Nadia Castonguay sera en vacances du 28 juin au 11 juillet (2 semaines)

Berthier Beaulieu sera en vacances du 5 au 18 juillet (2 semaines) et du 30 août au 12 septembre (2 semaines).

Francine Beaulieu sera en vacances des journées dans les semaines du 28 juin au 11 juillet (elle sera entre autres au bureau les mardis 30 juin et 7 juillet pour les paies).

Proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles approuve les vacances ci-haut mentionnées.

*Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

166-15 8. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 15-002

Sur une partie du lot 28-P rang 2 Nord-Ouest, canton Biencourt portant le numéro civique 47, rue Principale à Lac-des-Aigles ;

- ✓ La superficie du bâtiment accessoire projetée est de 101 m² au lieu de 85 m² au règlement de Zonage

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Roger Boutot
appuyé par M. Normand Beaulieu
et unanimement résolu

De suggérer au Conseil municipal de Lac-des-Aigles d'accepter la demande de dérogation mineure ci-haut mentionnée avec une superficie du bâtiment accessoire maximale à 100 m².

Adopté.

Proposé par Madame la conseillère Nicole Beaulieu

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte la suggestion du Comité consultatif d'urbanisme pour la demande de dérogation # 15-0002 pour une superficie maximale de 100 m².

*Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

167-15 9. ARROSAGE DES FLEURS

Par appel d'offres (envoi collectif) la municipalité de Lac-des-Aigles a recherché un préposé pour l'entretien des jardinières municipales, à contrat pour l'été 2015. Un montant de 105 \$ / par semaine serait payé et un chèque sera remis une (1) fois par mois sur présentation d'une feuille de réclamation complétée et signée par son supérieur M. Berthier Beaulieu. (si 4 semaines = 420 \$/mois). Le contrat est pour la saison Été 2015 c'est à dire du 7 juin jusqu'à la fin de l'été aux environs du 19 septembre 2015 (15 semaines).

Étendue de la fonction :

1. Faire l'arrosage de toutes les jardinières de la municipalité journalièrement et suivant les ordres du contremaître municipal, M. Berthier Beaulieu.
2. Conduire le véhicule municipal avec prudence et toujours avoir son permis de conduire valide sur lui (aviser la municipalité dès qu'un incident accident survient avec le camion ou autre);
3. Aviser immédiatement le contremaître lors d'un bris ou dysfonctionnement ou vol de tout équipement de sa responsabilité.
4. Toujours travailler avec les équipements de sécurité appropriés et recommandés pour chacune des tâches (dossard, gyrophare,...) ;

Exigences de la fonction

- Posséder un permis de conduire valide
- Être disponible et assidu
- Avoir le sens des responsabilités et le goût du travail bien fait
- Faire preuve de respect de l'autorité, de savoir-faire et de débrouillardise

Les candidatures devaient être reçues, au bureau municipal de la Municipalité de Lac-des-Aigles, 73, rue Principale, Lac-des-Aigles (Québec) G0K 1V0 jusqu'à 15 h, **Lundi, le 1^{er} juin 2015.**

À 15 h lundi le 1^{er} juin, la Municipalité avait reçu une (1) offre de candidature de M. Marco Sirois, conjoint de la conseillère Mme Nadia Sheink.

Proposé par Monsieur le conseiller Roger Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fasse des vérifications auprès des Affaires municipales à savoir s'il y a conflit d'intérêts. Si non, qu'elle engage M. Marco Sirois et mandate le maire et la directrice générale à signer les documents.

*Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

168-15 10. VENTE DU DODGE

La Municipalité a mis en vente par voie de soumission publique le bien ci-après décrit : CAMION DODGE 1995, vendu tel que vu par soumission d'ici le 1er juin 2015.

Caractéristiques : Type de camion léger de Marque Dodge, Modèle 3500, Année 1995, Kilométrage 221210, Transmission Automatique, Couleur extérieure jaune, Couleur intérieure noire, Type de carburant Sans plomb. Nombre de portes 2 portes, nombre de passagers 3, Taille du moteur De 7.1 à 8 litres. Nombre de cylindres 10, Motricité Roues motrices arrière. Le camion peut être vu au garage municipal 13, rue Bélanger à Lac-des-Aigles

Les offres devaient être adressées sous enveloppe cachetée portant la mention : "Soumission Dodge" et reçues au bureau municipal situé au 73, rue Principale à Lac-des-Aigles, G0K 1V0 au plus tard, lundi le 1^e juin à 15 h. Les soumissions seraient ouvertes publiquement le même jour à 15 h. Et le sujet serait traité à la réunion de 19 h 30 le même jour. Cette vente doit être payée lors de la prise de possession. La municipalité ne s'engage à accepter ni la plus haute, ni aucune des soumissions reçues.

Cette offre a été faite par envoi collectif à la population ainsi que sur le site de Les PAC. Sur les PAC elle a été vue 11101 fois et a obtenu 189 consultations.

À la clôture de la date 1^{er} juin à 15h, la municipalité n'avait reçu aucune offre.

Proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles mandate le contremaître M. Berthier Beaulieu pour vendre le camion à la ferraille.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

169-15 11. FORMATEUR – MATIÈRES DANGEREUSES OPÉRATION

Une formation Matières dangereuses a débuté dimanche le 31 mai. L'examen théorique est prévu pour dimanche le 2 août et l'examen pratique dimanche le 31 août. La gestionnaire Francine Beaulieu doit être présente aux 2 examens.

Proposé par Monsieur le conseiller Roger Dubé

Que la municipalité de Lac-des-Aigles engage M. Gérald Dubé (chef pompier de Notre-Dame-du-Lac) pour donner la formation Matières dangereuses Opération pour environ 21 heures à 50 \$/heure.

La Municipalité lui remboursera ses frais de déplacement et de repas sur présentation de feuilles justificatives.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

170-15 12. PORTES OUVERTES À LA CASERNE

Une journée Portes Ouvertes à la Caserne est organisée par la Brigade incendie de Lac-des-Aigles pour avoir lieu dimanche, le 5 juillet prochain. Un envoi collectif sera fait par la municipalité jeudi, le 25 juin.

La Brigade a demandé des commanditaires et demande à la municipalité d'offrir du café et un goûter.

Proposé par Monsieur le conseiller Jean-Guy Beaulieu

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte pour cette activité de Portes ouvertes de fournir le café et des biscuits ainsi que de payer les frais des copies et de l'envoi collectif.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

171-15 13. ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2014 – OMH

La Municipalité a reçu un chèque de 427.60 \$ étant donné le déficit moins élevé que prévu en 2014.

Proposé par Monsieur le conseiller Roger Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles adopte les États financiers 2014 de l'Office municipal d'habitation démontrant un déficit moindre pour 2014 que budgétisé soit 9 134 \$ au lieu de 13 412 \$ (différence de 4 278\$).

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

- 172-15 14. **ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ 2015 - OMH**
Proposé par Monsieur le conseiller Roger Dubé
 Que la Municipalité de Lac-des-Aigles adopte le budget révisé 2015 de l'OMH de 12 822 \$ au lieu de 12 212\$ suite à ajustements de dépenses.
 Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.
- 173-15 15. **REDDITION DE COMPTES 2014 – ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL**
 ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 74 651 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2014 ;
 ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité ;
 ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées ;
 ATTENDU QU'UN vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.
Pour ces motifs, il est proposé par Madame la conseillère Nicole Beaulieu
 Que la Municipalité de Lac-des-Aigles informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments de ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local. Et mandate la firme Mallette pour en faire la reddition exigée.
 Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.
- 174-15 16. **TRAVAUX PONT DU RANG BÉDARD**
 Suite à une rencontre avec M. Denis Ouellet du MTQ, le pont du rang Bédard doit être réparé. Celui-ci a fait parvenir des noms de fournisseurs de bois traité ainsi qu'un plan pour cette réfection. Une copie a été remise au contremaître.
Proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé
 Que la Municipalité de Lac-des-Aigles mandate le contremaître M. Berthier Beaulieu pour faire l'évaluation des coûts auprès de 2 fournisseurs.
 Ce sujet sera traité à une séance ultérieure.
 Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.
- 175-15 17. **CRIBLURE POUR ABRASIF**
 Fourniture de criblure à 18 \$/tonne par Carrière N.C. de Ste-Blandine pour 100 tonnes = 1 800\$ + taxes = 2 069.55 \$.
 BML l'offre à 6,75 \$/tonne non livrée et abrasif AB-10 à 9,25 \$/tonne
Proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé
 Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise l'achat de 100 tonnes d'abrasif AB-10 de pierre à 9,25 \$ / tonne (non-livré) auprès de Construction BML.
 Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.
- 176-15 18. **SERVITUDES**
 Pour obtenir l'accès aux terrains pour réparer et entretenir les tuyaux d'égout,... il faudrait obtenir une servitude perpétuelle pour la propriété de M. André Boucher. Maître Ariane Michaud offre coût / servitude est d'environ : 750 \$
Proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé
 Que la Municipalité de Lac-des-Aigles donne le mandat à Maître Ariane Michaud de Côté Ouellet Thivierge pour la rédaction de 2 contrats de servitudes à 750 \$/ chacun. Soit un entre la municipalité et M. Michel Pelletier pour sa propriété immatriculée 1616-60-6989 et l'autre entre la municipalité et M. André Boucher & Mme Johanne Bérubé pour leur propriété immatriculée 1615-69-3385.
 Que le maire M. Claude Breault et la directrice générale Mme Francine Beaulieu soient mandatés pour signer ces documents.
 Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

- 177-15 19. **RENOUVELLEMENT ADHÉSION SADC 2015**
Proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé
 Que la Municipalité de Lac-des-Aigles renouvelle son adhésion à SADC pour 2015 au coût de 30 \$.
 Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.
- 178-15 20. **RENOUVELLEMENT ENTENTE CROIX-ROUGE**
Proposé par Monsieur le conseiller Roger Dubé
 Que la Municipalité de Lac-des-Aigles renouvelle son adhésion à la Croix-Rouge pour 2015 au coût de 150\$.
 Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.
- 179-15 21. **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – GALA MÉRITAS**
 Courriel de Dave Dumas de l'École secondaire Vallée-des-Lacs demandant notre participation financière afin de remettre des bourses aux jeunes Mérita. En 2014 Réso 120-14 donné 100 \$.
Proposé par Monsieur le conseiller Elzéar Lepage
 Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse une aide financière de 100 \$ pour le méritas 2014-2015 de l'école secondaire Vallée-des-Lacs.
 Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.
22. **TRAVAUX AU SOUS-SOL**
 Constructions et rénovation Jaro attendent que le technicien de Orthèse de l'est vienne faire l'installation du lève personne. N'ont pas de technicien électromécanicien avec carte pour ce genre d'installation? Peut-être dans la semaine du 1^{er} juin ?
 La directrice générale s'informerera à nouveau de la date de l'installation.
- 180-15 23. **OÙ SONT LES EMPLOIS PROMIS AU TÉMISCOUATA?**
Considérant que le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, Monsieur Laurent Lessard, a annoncé une coupure de 5 millions de dollars pour la sylviculture en forêt privée au Bas-Saint-Laurent;
Considérant que cette coupure représente une perte de plus de 700 000\$ seulement pour le Groupement forestier de Témiscouata inc.
Considérant que cette coupure occasionne une trentaine de pertes d'emploi direct;
Considérant que le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, Monsieur Laurent Lessard, a aussi fait une coupure de 1 million de dollars pour les lots intramunicipaux (gérés par les MRC);
Considérant que globalement dans les budgets en aménagement forestier, le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs a coupé 5,5 millions de dollars au Bas-Saint-Laurent;
Considérant que cette coupure se fera aussi sentir dans les marchés, restaurants, stations-services et entreprises de service;
Considérant que le Groupement forestier de Témiscouata inc. est l'un, sinon le, plus gros employeur au Témiscouata;
Considérant que notre député et ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent, Monsieur Jean D'Amours, lors de sa campagne électorale, a confirmé que l'axe prioritaire du développement était la forêt et qu'il créait plus de 200 emplois dans l'industrie de l'aménagement et de la transformation au Témiscouata;
Considérant que l'industrie forestière du Témiscouata a un grand besoin des bois de la forêt privée pour résoudre leurs problématiques d'approvisionnements des usines.
En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé
 Que la Municipalité de Lac-des-Aigles
 - conteste les coupures du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs de l'ordre de 5,5 millions de dollars;
 - demande au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, Monsieur Laurent Lessard, d'accepter le Projet d'avenir de la forêt privée, donc le Programme servira uniquement de mesure de soutien à la récolte que l'ensemble des partenaires de la forêt privée lui ont déposée le 23 février lors de sa tournée Faire Plus. Que les producteurs forestiers s'engagent à augmenter le niveau de récolte à 1,5 million de m³ d'ici 3 ans et ce, conditionnel au même niveau de financement en forêt privée que 2014;
 - demande au ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent, Monsieur Jean D'Amour, de convoquer une rencontre avec le ministre Laurent Lessard, afin de trouver des solutions pour permettre de maintenir, en forêt privée et des lots intramunicipaux, le même niveau d'emploi quand 2014;

- rappelle au ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent, Monsieur Jean D'Amours, qu'il a été élu justement par ses mêmes producteurs et travailleurs forestiers, puisqu'au Témiscouata, les populations vivent de l'industrie forestière;
- envoie une copie de cette résolution à :
 - ✓ Groupement forestier de Témiscouata inc.
 - ✓ Ministre responsable du Bas-Saint-Laurent, Monsieur Jean D'Amours
 - ✓ Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, Monsieur Laurent Lessard
 - ✓ MRC de Témiscouata

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

181-15

24. CHEMIN DE ST-RÉMI

Dimanche le 24 mai à Esprit-Saint a eu lieu la journée de la résistance.

Proposé par Monsieur le conseiller Roger Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fasse confectionner 2 bancs avec 2 bûches et 1 madrier pour installer le long du parcours des pèlerins.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

182-15

25. 10% 10 ANS SUR LE TABAC

Motion demandant au gouvernement du Québec la révision de la Loi sur le tabac

Attendu le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique et l'adoption, le 16 septembre 2014, d'une motion demandant au gouvernement du Québec d'inclure les cigarettes électroniques à la Loi sur le tabac, pour que leur utilisation soit interdite dans tout endroit où l'usage de la cigarette est interdit au Québec;

Attendu la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la Loi sur le tabac;

Attendu qu'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

Attendu que la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

Attendu qu'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la Loi sur le tabac;

Attendu que pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

Attendu que le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

Proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles

- 1- exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;
- 2- invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la Loi sur le tabac.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

183-15

26. ENTENTE SÉCURITÉ INCENDIE

ENTENTE D'ENTRAIDE AUTOMATIQUE DE SERVICES DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

La municipalité de Lac-des-Aigles est représentée par M. Claude Breault, maire et par Mme Francine Beaulieu, directrice générale.

La municipalité de Squatec est représentée par Mme Jacqueline Caron, mairesse et par Mme Julie Garon, directrice générale.

La municipalité de Biencourt est représentée par M. Daniel Boucher, maire et par Mme Julie Vaillancourt, directrice générale.

La municipalité de St-Guy est représentée par M. Jean-Noël Bolduc, maire et par Mme Andrée Ouellet, directrice générale.

ATTENDU QU'en vertu des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec, toute municipalité peut conclure une entente avec une autre municipalité en totalité ou en partie dans un domaine de leur compétence;

ATTENDU QUE la présente entente est conforme aux objectifs du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Témiscouata qui vise à mettre à jour les ententes d'assistance mutuelle afin de mobiliser automatiquement les ressources supplémentaires et d'assurer une force de frappe minimale sur toute intervention;

ATTENDU QUE chaque service incendie devra effectuer 24 heures minimum de pratique par année conformément aux objectifs du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Témiscouata, et procéder à des exercices multi-brigades; minimum de trois par année;

ATTENDU QUE dans l'exercice des compétences de chaque municipalité, il est stipulé que les infrastructures et équipements de prévention et de sécurité incendie demeurent la propriété et la responsabilité de chacune des municipalités;

ATTENDU QUE les municipalités parties à la présente entente, partagent leurs infrastructures et leurs équipements respectifs affectés à la prévention et au combat des incendies sur le territoire de la MRC de Témiscouata;

ATTENDU QUE les parties jugent qu'il leur est mutuellement profitable de conclure la présente entente;

EN CONSÉQUENCE, les parties aux présentes conviennent de ce qui suit :

ARTICLE 1 OBJET

L'objet de la présente entente est de permettre aux municipalités participantes de prêter secours, pour le combat des incendies et d'assurer une entraide automatique sur le territoire des municipalités mentionnées ci-haut aux conditions prévues à la présente entente.

ARTICLE 2 MODE DE FONCTIONNEMENT

Chacune des municipalités participantes à l'entente s'engage à fournir ses équipements pour répondre à toute demande d'assistance d'une autre municipalité participante à l'entente. Si une municipalité a besoin d'une aide plus considérable, la municipalité qui répond pourra satisfaire à cette demande, en autant qu'elle se sera assurée d'être protégée par un autre service incendie.

ARTICLE 3 DIRECTION DES OPÉRATIONS

L'officier désigné requérant assistance prend charge des opérations se déroulant dans sa municipalité.

ARTICLE 4 FORMATION DES POMPIERS

Toutes les municipalités concernées consentent à uniformiser leurs méthodes de combat des incendies selon les normes décrites dans le manuel traitant des « Exigences professionnelles applicables aux services d'incendie ».

ARTICLE 5 IDENTIFICATION DES ÉQUIPEMENTS

Chacune des municipalités s'engage à identifier son matériel servant à lutter contre l'incendie.

ARTICLE 6 PROTECTION DU TERRITOIRE

Chacune des municipalités participantes s'engage à venir en entraide automatique à toute municipalité faisant partie de la présente entente selon les ressources nécessaires et les procédures enregistrées à la CAUREQ, sauf la municipalité de St-Guy.

ARTICLE 7 RESPONSABILITÉ CIVILE

En cas de décès, ou de dommages corporels ou matériels survenant au cours des opérations reliées à une demande d'assistance, les dispositions suivantes s'appliquent :

- a) Sous réserves de tous ses droits et recours à l'égard des tiers, aucune municipalité prêtant secours ou recevant assistance ne pourra réclamer des dommages-intérêts, par subrogation ou autrement, d'une autre municipalité participante ou de ses officiers, employés ou mandataires pour les pertes ou dommages causés à ses biens au cours ou suite à des manœuvres, opérations ou vacations effectuées en vertu de la présente entente.

- b) Toute municipalité recevant assistance aux fins des présentes assumera la responsabilité des dommages corporels ou matériels qui pourraient être causés à des tiers par la faute de tout officier, employé ou mandataire de quelque municipalité participante que ce soit agissant alors sous les ordres ou directives d'un officier, employé ou mandataire de ladite municipalité recevant assistance.
- c) Pour les fins d'application de la Loi, sur les accidents du travail, de la Loi sur la santé et la sécurité au travail et de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles ainsi que pour le paiement de tout bénéfice prévu aux conventions collectives, tout officier, employé ou mandataire d'une municipalité participante qui subit des blessures dans l'exercice de ses fonctions en vertu de la présente entente sera considéré comme ayant travaillé pour son employeur habituel, même lorsque ces blessures surviennent alors qu'il prête secours à une autre municipalité. À cet effet, l'employeur habituel n'aura aucun recours, par subrogation ou autrement, contre la municipalité ainsi secourue.

ARTICLE 8 ASSURANCES

Toute municipalité participante s'engage à s'assurer à l'égard de ses appareils, équipements et de toutes ses responsabilités prévues aux présentes et, à ces fins, à aviser sans délai ses assureurs en remettant copie des présentes et à assumer toute prime ou accroissement de prime pouvant résulter de l'assurance de ses biens, appareils ou équipements ainsi que de toutes ses responsabilités tant à l'égard des tiers et des autres municipalités contractantes ou de leurs officiers, employés ou mandataires qu'à l'égard de ses propres officiers, employés ou mandataires.

ARTICLE 9 DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

Chaque corporation partie à l'entente assumera seule les dépenses en immobilisations qu'elle devra effectuer pour réaliser l'objet de l'entente.

ARTICLE 10 DURÉE

La présente entente est d'une durée d'un an et se renouvelle automatiquement à la fin de l'année. Si l'une des parties veut mettre fin à l'entente, elle doit le signifier aux autres parties par courrier recommandé au moins 90 jours avant la fin de l'entente.

ARTICLE 11 PARTAGE DE L'ACTIF ET DU PASSIF

Advenant la fin de l'entente, chacune des corporations conservera l'entière propriété de ses terrains, bâtisses, véhicules, équipements et accessoires, le tout sans avoir à verser de compensation financière à l'autre corporation partie à l'entente.

Chacune des corporations assumera seule son passif découlant de l'application de l'entente, si passif il y a.

ARTICLE 12 ENTENTE AVEC FRAIS AU TARIF DE LA MRC DE TÉMISCOUATA

Malgré toute autre entente entre les services de sécurité incendie de la MRC de Témiscouata, les municipalités faisant partie de la présente entente s'engagent à répondre entre elles à toute demande d'assistance ou d'entraide en ayant une tarification pour les équipements suivants :

- a) Autopompe avec équipements : 50,00 \$/heure
- b) Camion-citerne avec équipements : 45,00 \$/heure
- c) Unité de secours avec équipements : 40,00 \$/heure
- d) Selon la politique en vigueur de la municipalité de Lac-des-Aigles;
 - Taux horaire pompiers : 17,66 \$/heure + bénéfices marginaux
 - Taux horaire officiers : 19,49 \$/heure + bénéfices marginaux
 - Taux horaire du directeur : 26,82 \$/heure + bénéfices marginaux
- e) Dans le prix du véhicule le salaire pompier n'est pas compris.

Il y aura un minimum d'une heure de facturé pour les camions et de deux heures pour les pompiers.

ARTICLE 13 VÉHICULES

Les municipalités participantes devront faire l'achat, entretenir et rendre conforme aux normes Inscrites au schéma de couvertures de risques de la MRC de Témiscouata tous les équipements et d'interventions.

ARTICLE 14 COMMUNICATIONS

Les municipalités participantes s'engagent à maintenir un système de communication compatible aux autres municipalités participantes.

ARTICLE 15 MUNICIPALITÉ ST-GUY

Les municipalités participantes s'engagent à la demande du directeur du service incendie de la municipalité de Lac-des-Aigles, ou de tout autre officier de ce même service à venir en entraide sur le territoire de la municipalité de St-Guy qui est desservie par le service incendie le Lac-des-Aigles et ce aux tarifs stipulés à l'article 12.

ARTICLE 16 ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente entente entre en vigueur au moment de l'adoption d'une résolution en ce sens par les conseils municipaux des municipalités participantes.

Proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles adopte cette entente corrigée.

*Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

27. INVENTAIRE EN SÉCURITÉ INCENDIE

La prise d'inventaire est plus longue car tous les items sont identifiés par des étiquettes et l'inventaire est fait sur des tableaux Excell qui seront acheminés à la directrice générale. Il restera le coût à inscrire pour chaque item à être cherché par le secrétariat municipal.

184-15 28. CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI – CONTRIBUTION MUNICIPALE

Demande de contribution à 0,25 \$/capita soit x 559 habitants = 139.75 \$

Proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse une contribution financière au Carrefour Jeunesse Emploi de 0,25\$/capita pour un total de 139.75 \$.

*Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

185-15 29. ENSEIGNE MUNICIPALE – BÂTISSE DE LA CAISSE

Aucune enseigne extérieure indiquant les services municipaux au local de la caisse du 73, rue Principale n'est apposée.

Proposé par Monsieur le conseiller Roger Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fasse faire une enseigne « BUREAU MUNICIPAL » assez grosse au coût inférieur à 200 \$.

*Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

30. ROUTE DU GRAND AIR – COMITÉ DE SIGNALISATION 9-10 JUIN

Suite à la demande de reconnaissance de la Route du Grand Air comme route touristique signalisée, le comité d'analyse doit parcourir l'itinéraire suggéré. Le comité de signalisation des routes et circuits touristiques signalisés du Québec sera donc dans la région les **mardi 9 et mercredi 10 juin prochain**.

Ce comité est constitué de représentants du Ministère des Transport et du Ministère du Tourisme. Ils parcourront donc la Route du Grand Air de Sainte-Luce à St-Jean-de-la-Lande en un peu moins de 2 jours. Il leur sera impossible de visiter tous les attraits et entreprises. Un horaire a été élaboré conjointement avec eux et les attraits qui seront visités ont déjà été contactés. Lors de cette visite, en plus d'évaluer les opportunités de développement touristique que représentent les attraits et services situés sur le parcours, le comité d'analyse portera une attention particulière à la qualité visuelle. Les routes touristiques signalisées du Québec sont réputées pour la splendeur de leurs paysages et l'attrait visuel du corridor routier.

Il serait donc grandement apprécié d'ici le 9 juin de prioriser dans vos municipalités certains travaux de nettoyage et d'entretien dans les cœurs villageois et aux abords de la Route du Grand Air.

31. AFFAIRES NOUVELLES**186-15 31.1 DEMANDE DE LA FABRIQUE – BRUNCH DU 28 JUIN**

Lettre de la Fabrique demandant un commanditaire pour organiser le déjeuner du 28 juin lors du Gala musical.

Proposé par Monsieur le conseiller Roger Dubé

Que la municipalité de Lac-des-Aigles fournisse une aide financière de 50 \$ pour le Brunch de la Fabrique du 28 juin prochain.

*Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

187-15

31.2 RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL - SUBVENTION

Reçu lettre du député subvention 10 000 \$. La programmation doit leur être envoyée d'ici le 9 juin. La demande concernait le chemin et la route du rang Bédard.

Proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles confirme que les travaux seront pour la réfection et l'amélioration du chemin et de la route du rang Bédard.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

188-15

31.3 COMMANDITE – SÉCURITÉ À VÉLO - OPTIMISTES

Ce sujet a été traité à la suite du point 8.

Mme Véronique Bouchard, présidente du Club Les Optimistes est présente et explique que cette année une activité de sécurité à vélo est organisée pour être tenue Samedi, le 13 juin prochain et demande une commandite pour pouvoir faire tirer un vélo et/ou autres accessoires de vélo.

Proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse une aide financière de 250 \$ au Club Optimistes pour l'achat de prix à faire tirer auprès de jeunes lors de cette activité de Sécurité à vélo.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

31.4 LOISIRS

M. Roger Dubé informe les élus que la Maison des Jeunes a obtenu une subvention pour engager un étudiant soit M. Olivier Beaulieu et celui-ci s'occupera d'organiser des jeux de balle aux Loisirs. Il déplore que les infrastructures du terrain de balle soient si mal entretenues.

Le maire suggère qu'une rencontre avec Mme Vicky Bérubé, présidente des Loisirs, lui-même et M. Roger Dubé soit organisée pour connaître les membres du comité, l'argent qu'il reste, les projets d'entretien à venir,...

PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen, M. Régis Bérubé présent, explique que dans son garage l'aqueduc et égout sont encore gelés et se demande pourquoi il paierait un service qu'il ne peut se servir que 7 mois / année. Une discussion a lieu.

189-15

32. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 21 h 12, l'ordre du jour étant épuisé, la levée de l'assemblée est proposée par Monsieur Claude Breault, maire.

Adopté.

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.

Claude Breault
Maire

Francine Beaulieu
Directrice générale